

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGE

SOCIETE ANONYME CARTHAGE MEDICAL

Siège Social : Z. T. Jinen El Ouest Dkhila 5000 Monastir

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2026.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale extraordinaire décide sur proposition du conseil d'administration de fixer une augmentation du capital en numéraire de 9 000 000.000 dinars afin de porter le capital de 9 600 000.000 dinars à 18 600 000.000 dinars et ce par l'émission de 18000 actions nominatives nouvelles de 500 dinars **sans prime d'émission** qui seront libéré sur 02 ans sur 02 tranches successives dont la première est de 4 500 000.000 dinars sera libérée le 1^{er} janvier 2027 au prix nominal à raison de 15 nouvelles actions pour 32 anciennes et la deuxième est de 4 500 000.000 dinars restants sera libéré le 1^{er} juillet 2028 au prix nominal à raison de 15 nouvelles actions pour 47 anciennes.

La date de jouissance est la date de la libération des actions pour chaque tranche d'augmentation du capital.

La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la société Carthage Médical.

Cette résolution mise aux voix est refusée à 52.6 % des actionnaires présents ou régulièrement représentés.